

7 avril 2015

## L'Ordre des évaluateurs agréés: un sceau de qualité

Article d'un partenaire de  
**Protégez-Vous.ca**

Par: Ordre des évaluateurs agréés du Québec , partenaire de Protégez-Vous.ca | Mise en ligne : 02 avril 2015



Photo: Shutterstock

Retenir les services d'un évaluateur agréé, c'est s'assurer d'une opinion motivée, fiable, impartiale et surtout, garantie. Comme client, vous pouvez toujours faire le choix de payer moins cher... Si vous aimez le risque! Que ce soit pour l'achat d'une maison, la vente d'une succession ou pour l'obtention d'une hypothèque, vous pouvez compter sur l'évaluateur agréé afin d'obtenir un portrait objectif et scientifique de la valeur d'une propriété. Vous bénéficiez ainsi des recours offerts par l'ordre professionnel des évaluateurs agréés du Québec.

Les évaluateurs agréés en pratique privée protègent leurs clients de dommages possibles par l'entremise de leur assurance-responsabilité professionnelle. En contrepartie, ils sont tenus d'exercer selon des normes de pratique rigoureuses qui leur sont imposées pour garantir la qualité de leur prestation et mieux protéger le public.

En plus de ces normes, l'évaluateur agréé s'engage à :

- respecter un code de déontologie;
- suivre un programme obligatoire de formation continue;
- se soumettre à des inspections régulières sur sa pratique professionnelle; et aux recommandations du Comité d'inspection;
- collaborer à l'enquête du syndic lorsqu'un client dépose une plainte.

Il est important de rappeler que la mission de l'Ordre des évaluateurs agréés est de protéger l'intérêt du public en garantissant la qualité des actes professionnels posés par ses membres. À défaut de respecter ces conditions, l'évaluateur inscrit au tableau de l'Ordre est passible de poursuites disciplinaires pouvant aller jusqu'à la radiation.

Vous êtes donc invité à communiquer avec l'Ordre des évaluateurs agréés ou à visiter notre site web afin de valider la qualité du dossier professionnel d'un évaluateur agréé.

## Ordre des évaluateurs agréés du Québec



### **Notre mission :**

En matière d'immobilier, il existe un professionnel dont la mission est de formuler une opinion objective sur la valeur d'un bien ou d'un droit, à une date donnée. La mission de l'Ordre des évaluateurs agréés est de protéger l'intérêt du public en garantissant la qualité des actes professionnels posés par ses 1050 membres.

Ordre des évaluateurs agréés du Québec